



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 37

Votants : 71 (dont 34 procurations)

N°59 A/

OBJET :

AIDE AU
LOGEMENT SOCIAL

ALLIER HABITAT

OPERATION
78 AVENUE DES
CELESTINS

A VICHY

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 21 JUIL. 2021

Publiée ou notifiée

le : 21 JUIL. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA (sauf pour les délibérations n°6 et 7), Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Jean-Claude BRAT (sauf pour les délibérations n°6, 7 et 8), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS (sauf pour les délibérations n°28, 29, 30), Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (jusqu'à la délibération n°72), Jean-Pierre RAYMOND (à partir de la délibération n°4 A/), Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n°74, 75, 76), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Claude MALHURET (à partir de la délibération n°27), Jean-Pierre SIGAUD (sauf pour les délibérations n°46 et 47), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à Elisabeth BARGE, Olivier ROYER à Pierre BONNET, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Romain LOPEZ, Jean-Louis LONG à Romain DEJEAN, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc BOUREL à Nicole COULANGE, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Yves-Jean BIGNON à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Jean-Claude BRAT, Evelyne VOITELLIER à Jean-Dominique BARRAUD, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Véronique TRIBOULET, Claude MALHURET à François SENNEPIN (de la délibération n°1 à la délibération n°26) Sylvie DUBREUIL à Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Alain VENUAT, Philippe COLAS, Thierry LAPLACE, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment son article L 301-5-1,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu le Programme Local de l'Habitat (2020-2025), adopté par délibération du 05 décembre 2019, et plus particulièrement la fiche action 5-1 concernant les aides en faveur de la production du logement social,

Vu le dispositif d'aides en faveur de l'habitat, adopté par délibération du conseil communautaire du 08 juillet 2021, et plus particulièrement le chapitre concernant les financements spécifiques au logement social,

Vu la convention immobilière du Programme Action Cœur de Ville signée le 17 décembre 2020 entre Action Logement, la ville de Vichy et Vichy Communauté, et plus particulièrement la liste des opérations immobilières programmées à Vichy procédant d'une acquisition suivie d'une réhabilitation, ou d'une déconstruction suivie d'une reconstruction,

Vu la demande de subvention déposée par Allier Habitat concernant une opération de logement social, située 78 avenue des Célestins à Vichy,

Vu les caractéristiques de l'opération :

Adresse	Centre-ville de vichy (500m de la gare)
Nombre de logements sociaux créés	8 (dont 4 PLUS et 4PLAI).
Type de construction	Collectif
Typologie de logements	7 T2 – 1 T3
Nature de l'opération	Acquisition- Amélioration
Programme de travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de l'immeuble. - Transformation du rez-de-chaussée commercial en 2 logements de T2. - Transformation des 2 T4 en 4 T2.
Objectif de performance énergétique	BBC Rénovation (<96 kWhep.m ² /an

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération :

- Montant fiscal : 725 927 €
- Montant des prêts : 231 927 €
- Montant des subventions : 339 000 €
- Part des fonds propres : 155 000 €

Considérant les caractéristiques du programme, le montant de la subvention est évalué à 39 000 euros, et se décompose comme suit :

- 2 000 € par logement, soit 16 000 € ;
- 1 000 € par logement de T2, soit 7 000 € ;
- 2 000 € par logement pour les communes SRU, soit 16 000 €.

Considérant que cette opération a été agréée par l'Etat et le Département dans le cadre de la programmation 2020 des aides à la pierre pour le logement social.

Considérant que l'opération figure par ailleurs dans la liste des opérations immobilières financées par Action Logement,

Considérant que l'opération est en cohérence avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat (2020-2025) en matière de logement social, à savoir :

- L'opération est située dans le périmètre du programme « Action Cœur de Ville » de Vichy.
- Elle est en outre située sur une commune concernée par les dispositions de l'article 55 de la loi SRU, qui disposent que les logements locatifs sociaux doivent représenter au moins 20% des résidences principales de la commune.
- Enfin, l'opération contribue au renouvellement du parc privé ancien dégradé ou vacant.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accorder une subvention de 39 000 euros à ALLIER HABITAT pour l'opération d'acquisition-amélioration et de démolition-reconstruction de 8 logements sociaux, située 78 avenue des Célestins à Vichy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les dispositions ci-dessus,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 08 Juillet 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 59 A/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET

Objet de l'acte : 2021 - AIDE AU LOGEMENT SOCIAL - ALLIER HABITAT - OPERATION 78
AVENUE DES CELESTINS A VICHY

.....

Date de décision: 08/07/2021

Date de réception de l'accusé 21/07/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 08JUIL2021_59A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210708-08JUIL2021_59A-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 59 A.pdf (99_DE-003-200071363-20210708-08JUIL2021_59A-DE-1-1_1.pdf)